ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26174

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques dans ses services, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, dans ses services.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'utilisation de logiciels libres ainsi que le coût représenté en 2001 et 2002 par l'achat de logiciels informatiques dans ses services. Le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD), conscient des dépenses que représentent les logiciels informatiques, a entrepris deux démarches : la mise en chantier en 2004 d'un nouveau schéma directeur en remplacement du schéma directeur de 1997 ; le passage aux logiciels libres, lequel est programmé : en 2004 pour l'exploitation des sites Internet et Intranet ; et est à l'étude pour le remplacement en 2005 de la suite bureautique. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les logiciels ont coûté au MEDD : en 2001, 478 261,03 euros ; en 2002, 725 978,99 euros. Ce dernier chiffre s'explique par le déploiement de la messagerie à l'ensemble du MEDD et le remplacement de la suite bureautique Office qui datait de 1997.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26174
Rubrique : Informatique
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7756
Réponse publiée le : 27 janvier 2004, page 651